

N o t e

au Président de la République

Voyages en avion

L'avion est un mode de transport rapide et confortable, mais coûteux.

D'après ce que j'entends à l'occasion de conversations, il semble que l'habitude tende à se répandre dans l'administration de voyager en avion. Une voiture, avec chauffeur, précède quelquefois l'intéressé par la route. La raison du voyage paraît souvent futile.

Comme le coût du déplacement (notamment lorsque l'avion est utilisé par une seule personne, qu'il est immobilisé pendant plusieurs heures ou qu'il revient à vide pour ne reprendre l'intéressé que le lendemain ou le surlendemain) atteint facilement plusieurs milliers de francs, je me demande si l'utilisation de ce moyen de transport ne devrait pas être réglementé et contrôlé, en vue de le limiter aux cas à la fois importants et urgents.

Kigali, le 26 mai 1967

N o t e

au Président de la République

Voyages en avion

L'avion est un mode de transport rapide et confortable, mais coûteux.

D'après ce que j'entends à l'occasion de conversations, il semble que l'habitude tende à se répandre dans l'administration de voyager en avion. Une voiture, avec chauffeur, précède quelquefois l'intéressé par la route. La raison du voyage paraît souvent futile.

Comme le coût du déplacement (notamment lorsque l'avion est utilisé par une seule personne, qu'il est immobilisé pendant plusieurs heures ou qu'il revient à vide pour ne reprendre l'intéressé que le lendemain ou le surlendemain) atteint facilement plusieurs milliers de francs, je me demande si l'utilisation de ce moyen de transport ne devrait pas être réglementé et contrôlé, en vue de le limiter aux cas à la fois importants et urgents.

Kigali, le 26 mai 1967

M. Heimo

N o t e

au Président de la République

Voyages en avion

L'avion est un mode de transport rapide et confortable, mais coûteux.

D'après ce que j'entends à l'occasion de conversations, il semble que l'habitude tende à se répandre dans l'administration de voyager en avion. Une voiture, avec chauffeur, précède quelquefois l'intéressé par la route. La raison du voyage paraît souvent futile.

Comme le coût du déplacement (notamment lorsque l'avion est utilisé par une seule personne, qu'il est immobilisé pendant plusieurs heures ou qu'il revient à vide pour ne reprendre l'intéressé que le lendemain ou le surlendemain) atteint facilement plusieurs milliers de francs, je me demande si l'utilisation de ce moyen de transport ne devrait pas être réglementé et contrôlé, en vue de le limiter aux cas à la fois importants et urgents.

Kigali, le 26 mai 1967

Projet de message à adresser au Centre de la Paix mondiale
par le Droit, avant le 1er mai, en vue de la Journée Mondiale
du Droit

L'histoire ancienne et récente démontre à suffisance que la communauté internationale comme les sociétés nationales n'ont pu vraiment progresser pour le plus grand bien de l'homme qu'en réduisant sans cesse l'écart qui existe entre Justice et Droit, qu'en institutionnalisant le Droit acquis et qu'en faisant du Droit le critère du comportement des Gouvernements et des hommes. Que ce soit aussi par la voie du Droit que doit se poursuivre la quête de la Paix, personne ne peut en douter. C'est pourquoi le Peuple Rwandais, plus que tout autre épris de justice et soucieux de Paix, adhère aux principes qui animent le Centre de la Paix mondiale par le Droit et souscrit à ses objectifs. En son nom, je souhaite, à l'occasion de cette Journée du Droit mondial, que les activités du Centre, continuant d'être fructueuses, rapprochent toujours plus l'humanité du jour où la Justice et l'Ordre pourront, grâce à la Loi, régner sur le monde.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE.